Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
- Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
- Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
- Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
- Interdictions de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
- Linéaires commerciaux (art.L.151-16)
- Haies et talus protégés (art. L.151-23)
- Mur d'intérêt patrimonial (art. L.151-19)
- Alignement ligne de référence
- Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
- Cheminements doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
- Linéaire préservation de l'habitat
- Marges de recul des voies à grande circulation
- Limites de zones humides
- Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
- Lignes de référence du gabarit
- Espaces Boisés Classés à protéger (art. L.113-1)
- Espaces Boisés Classés à créer (art. L.113-1)
- Patrimoine paysager (art. L.151-19)
- Bandes paysagères (art. L.151-19)
- Emplacement réservé (art. L.151-41)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
- Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-16)
- Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
- Périmètre de gel (article L. 151-41)
- Servitude de mixité sociale (art. L.151-41)
- Zones de protection archéologique
- Zones humides protégées (art. L.121-123)
- Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
- Submersion marine : aléa fort
- Submersion marine : aléa moyen
- Submersion marine : aléa futur

Zonage

- Zones Naturelles
- Zones Agricoles
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
- Zones d'Activités
- Zone à Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

UA : Zone urbaine centrale
UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
UB : Zone urbaine de faubourgs
UBd1 UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
UBdc : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs
UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
UCsc : Zone urbaine de Saint-Cast le Guildo en front de mer
UCsd : Zone urbaine pavillonnaire de Sables d'Or les pins
Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
Ut : Zone urbaine à vocation touristique
UZ : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
Upro : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement

N : Zone naturelle générale
NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
Nlo : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire

A : Zone agricole générale
Aa : Zone agricole inconstructible
Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat
1AUy1, 1AUy2, 1AUhy3, 1AUhy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activité
1AUyc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
1AUt : Zone à urbaniser à vocation touristique
2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUt : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique

Zonages spécifiques liés aux communes littorales :

Nl : Zone naturelle
Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nti : Zone naturelle liée à une activité touristique
Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Nhnle : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement

Al : Zone agricole
Ao : Zone agricole liée aux activités conchylicoles
Ayl : Zone agricole liée aux activités isolées
Acel : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

Indices de zonage spécifiques :

(i) : Zone concernée par un PPRi
(pc) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
8	Voirie	Brusvily	Commune	301
9	Liaison douce	Brusvily	Commune	59
10	Liaison douce	Brusvily	Commune	74
11	Liaison douce	Brusvily	Commune	454
12	Voirie	Brusvily	Commune	350
13	Liaison douce	Brusvily	Commune	153
14	Voirie	Brusvily	Commune	475
15	Voirie	Brusvily	Commune	110
16	Stationnement	Brusvily	Commune	627
17	Voirie	Brusvily	Commune	411
18	Mixité sociale	Brusvily	Commune	464
19	Voirie	Brusvily	Commune	411
20	Voirie	Brusvily	Commune	1019
21	Voirie	Brusvily	Commune	2507
22	Equipement	Brusvily	Commune	1692
23	Voirie	Brusvily	Commune	260
113	Espace de loisir	Le Hinglé	Commune	1591
114	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	400
115	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	199
116	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	798
117	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	1920
118	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	274
119	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	1283
120	Liaison douce	Le Hinglé	Commune	348
121	Voirie	Le Hinglé	Commune	2170

0 250 500 m

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

DINAN AGGLOMÉRATION — PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Brusvily Sud

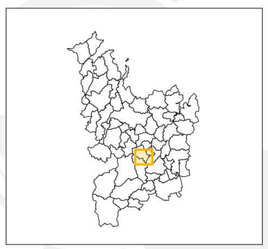

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt	Approbation
22/07/2019	

Échelle 1:5000 ème